



FOCUS N°75

Transition numérique, les entreprises bruxelloises sont-elles prêtes pour 2030 ?

ROGER KALENGA-MPALA

Une transition numérique est un enjeu pour de nombreuses entreprises. Consciente de cet enjeu, la Commission européenne a fixé des objectifs ambitieux à l'horizon 2030 dans le cadre de son programme d'action pour la *Décennie numérique*. Où en sont les entreprises bruxelloises par rapport à ces objectifs ? Sont-elles toutes prêtes à passer à la vitesse supérieure, en adoptant les technologies numériques de pointe comme l'intelligence artificielle ? Ce Focus dresse un état des lieux de l'utilisation des technologies numériques par les entreprises bruxelloises en s'appuyant sur les résultats de l'enquête de Statbel sur l'utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises.

Introduction

Ces dernières années, l'utilisation des technologies numériques s'est largement étendue dans toutes les sphères de la société. La transition numérique a par ailleurs connu un coup d'accélérateur pendant la pandémie du COVID-19, afin d'assurer la continuité des activités. Aujourd'hui, les technologies numériques sont omniprésentes et les entreprises sont parmi les principaux utilisateurs.

Les technologies numériques offrent en effet de nombreuses opportunités aux entreprises. Grâce à internet et au cloud computing, par exemple, les entreprises peuvent collaborer en temps réel avec leurs équipes à l'étranger, partager des documents et accéder à des outils de gestion depuis n'importe quel appareil connecté. Elles organisent des réunions à distance, via MS Teams, Zoom, etc. Côté commercial, elles peuvent vendre

leurs produits aussi bien sur leurs sites web que sur des plateformes d'e-commerce touchant une nouvelle clientèle. Avec l'intelligence artificielle (IA), les possibilités s'élargissent encore : l'IA permet de générer de nouveaux contenus en quelques secondes, d'automatiser les flux de travail ou d'analyser des données à grande échelle par l'apprentissage automatique. Les technologies numériques jouent ainsi un rôle essentiel dans les activités des entreprises. Elles améliorent la productivité, réduisent les coûts, modifient radicalement les processus de gestion et de production ou accélèrent l'innovation, devenant ainsi un levier stratégique de compétitivité (OCDE, 2024).

Cependant, la transformation numérique entraîne aussi des défis importants, notamment en matière de sécurité numérique, de durabilité environnementale (consommation énergétique) et de qualité et pertinence des données et informations générées. Les risques liés à la sécurité des systèmes d'information restent importants et demandent de la vigilance.

La transformation numérique figure en bonne place dans l'agenda politique européen. La Commission européenne en a d'ailleurs fait l'une de ses priorités et adopté un programme d'action, appelé *Décennie numérique 2030*¹. La numérisation des entreprises constitue l'un des quatre axes de ce programme. On y retrouve une série d'objectifs concrets pour encourager les entreprises à intégrer des technologies numériques à l'ensemble de leurs activités (→ encadré 1). L'enjeu est primordial pour les petites et moyennes entreprises (PME), qui sont incitées à adopter ces technologies le plus largement possible pour optimiser leur gestion, améliorer leurs opérations commerciales ou renforcer leurs interactions avec leurs clients.



1. Objectifs européens pour la *Décennie numérique 2030* concernant les entreprises

- **Utilisation des technologies numériques** : Plus de 90 % des petites et moyennes entreprises devraient atteindre au moins un niveau de base d'intensité numérique d'ici 2030, c'est-à-dire utiliser au moins 4 technologies numériques (→ encadré 3).
- **Adoption des technologies numériques les plus avancées** : 75 % des entreprises devraient utiliser des services de cloud computing, effectuer des analyses de données ou utiliser des technologies d'intelligence artificielle (IA) d'ici 2030.

Pour parvenir aux objectifs fixés par le programme européen pour la *Décennie numérique 2030*, la Belgique et ses entités fédérées dont la Région de Bruxelles-Capitale ont élaboré une feuille de route (*roadmap*). Ce document détaille les mesures opérationnelles pour accompagner la transformation numérique des entreprises. La Région de Bruxelles-Capitale prévoit notamment des programmes pour financer la numérisation des activités et l'amélioration de la sécurité informatique des PME. Elle soutient aussi l'optimisation ou le développement des sites web ou plateformes d'e-commerce des petites entreprises. De plus, des appels à projets sont lancés pour accompagner les PME bruxelloises dans leur numérisation ainsi que pour assurer la transition numérique de l'économie bruxelloise en soutenant des projets numériques à impact social et environnemental positif².

Ce Focus dresse un état des lieux de l'utilisation des technologies numériques par les entreprises bruxelloises de 10 salariés et plus. Il s'appuie sur les résultats de l'enquête de Statbel sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de l'e-commerce dans les entreprises³. Il place cette analyse dans le cadre des objectifs européens pour la *Décennie numérique 2030*, relatifs à la numérisation des entreprises. Le Focus analyse d'abord dans quelle mesure les entreprises bruxelloises utilisent les technologies numériques, à travers l'indicateur d'intensité numérique. Il se penche ensuite sur l'adoption des technologies numériques les plus avancées, en mettant l'accent en particulier sur l'utilisation des technologies d'IA.

Comment se mesure l'utilisation des technologies numériques par les entreprises ?

L'utilisation des technologies numériques par les entreprises est appréhendée par l'**intensité numérique**. Cet indicateur permet d'évaluer dans quelle mesure les technologies numériques sont intégrées dans les activités des entreprises, à partir des questions de l'enquête sur l'utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises (→ encadré 2).



2. Enquête sur l'utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises

L'**enquête sur l'utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises** est une enquête annuelle menée par Statbel, l'Office belge de statistique. Elle a pour but principal de suivre l'évolution des technologies numériques utilisées par les entreprises en Belgique. Cette enquête bénéficie d'une subvention d'Eurostat, l'Office statistique européen, et permet ainsi la comparaison des statistiques au niveau européen. Par ailleurs, les statistiques issues de cette enquête sont essentielles pour élaborer et évaluer les politiques liées à l'économie et à la société numériques. Elles servent ainsi à mesurer et suivre les progrès des pays européens dans le cadre du programme d'action pour la *Décennie numérique 2030*.

Cette enquête concerne les **entreprises de 2 salariés et plus** et actives dans les branches d'activités suivantes : industrie manufacturière, production et distribution d'électricité, de gaz, d'eau, construction, commerce, transports et entreposage, hébergement et restauration, information et communication, activités immobilières, activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien.

L'unité d'analyse est l'**entreprise au sens statistique**, c'est-à-dire une organisation qui produit de biens et services et jouit d'une autonomie de prise de décisions économiques, conformément au Règlement européen (UE) 2019/2152 en vigueur depuis 2021. Les entreprises interrogées sont sélectionnées à partir du registre DBRIS de Statbel.

Dans le cadre de ce Focus, seules les **entreprises de 10 salariés et plus** sont analysées. Ce choix permet de mettre les résultats en lien direct avec les objectifs du programme européen pour la *Décennie numérique 2030*, qui portent spécifiquement sur cette catégorie d'entreprises.

L'échantillon de l'enquête 2024 comprend **2 874 entreprises de 10 salariés et plus en Belgique**, dont **689 situées en Région de Bruxelles-Capitale**.

Le calcul de l'intensité numérique est basé sur le nombre de technologies numériques utilisées par une entreprise parmi une liste de 12 technologies sélectionnées dans le cadre de l'enquête (→ encadré 3). Une entreprise qui utilise au moins 4 technologies numériques sur les 12 correspond à une entreprise qui possède au moins un niveau de base d'intensité numérique.



3. Calcul de l'intensité numérique des entreprises

L'intensité numérique est déterminée sur base des scores attribués aux entreprises, en fonction du nombre de technologies numériques implémentées en leur sein. Ce score est établi à partir de 12 critères définis sur base des questions de l'enquête sur l'utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises. Dans le cadre de l'enquête 2024, les **12 critères** suivants sont pris en compte pour calculer l'intensité numérique :

- Accès à internet à des fins professionnelles par plus de 50 % des salariés ;
- Vitesse de téléchargement maximale contractuelle de la connexion internet fixe d'au moins 30 mégabits par seconde ;
- Ventes en ligne correspondant à au moins 1 % du chiffre d'affaires ;
- Ventes sur des sites web correspondant à plus d'1 % du chiffre d'affaires et ventes sur des sites web ou applications pour ventes aux particuliers (B2C) à plus de 10 % des ventes sur des sites web ;
- Mise à disposition de documents sur les mesures, pratiques ou procédures en matière de sécurité des TIC ;
- Sensibilisation des salariés à leurs obligations en matière de sécurité des TIC ;
- Utilisation d'au moins 3 mesures de sécurité des TIC ;
- Formation du personnel pour développer les compétences en TIC ;
- Emploi des spécialistes en TIC ;
- Utilisation d'au moins une des technologies d'intelligence artificielle (IA) ;
- Accès à distance par les salariés au système de messagerie électronique, aux documents ou aux applications de l'entreprise ;
- Organisation des réunions à distance via internet.

Pour chaque critère rencontré, l'entreprise marque 1 point. Le score attribué à une entreprise peut donc varier entre 0 et 12.

Le niveau d'intensité numérique des entreprises est défini en fonction des scores attribués :

- Les entreprises ayant un score compris entre 0 et 3 possèdent un **niveau très faible d'intensité numérique** ;
- Les entreprises ayant un score compris entre 4 et 6 possèdent un **niveau faible d'intensité numérique** ;
- Les entreprises ayant un score compris entre 7 et 9 possèdent un **niveau élevé d'intensité numérique** ;
- Les entreprises ayant un score compris entre 10 et 12 possèdent un **niveau très élevé d'intensité numérique** ;
- Les entreprises ayant un score compris entre 4 et 12 possèdent **au moins un niveau de base d'intensité numérique**.

La liste de 12 critères liés à l'utilisation des technologies numériques est adaptée chaque année, en fonction du questionnaire de l'enquête. Les résultats de l'intensité numérique des entreprises ne sont donc pas comparables annuellement. Ils permettent néanmoins d'évaluer la situation d'un pays par rapport à l'objectif du programme de la *Décennie numérique 2030*. L'intensité numérique de base des PME est en effet l'un des indicateurs-clés de performance de ce programme (→ encadré 1).

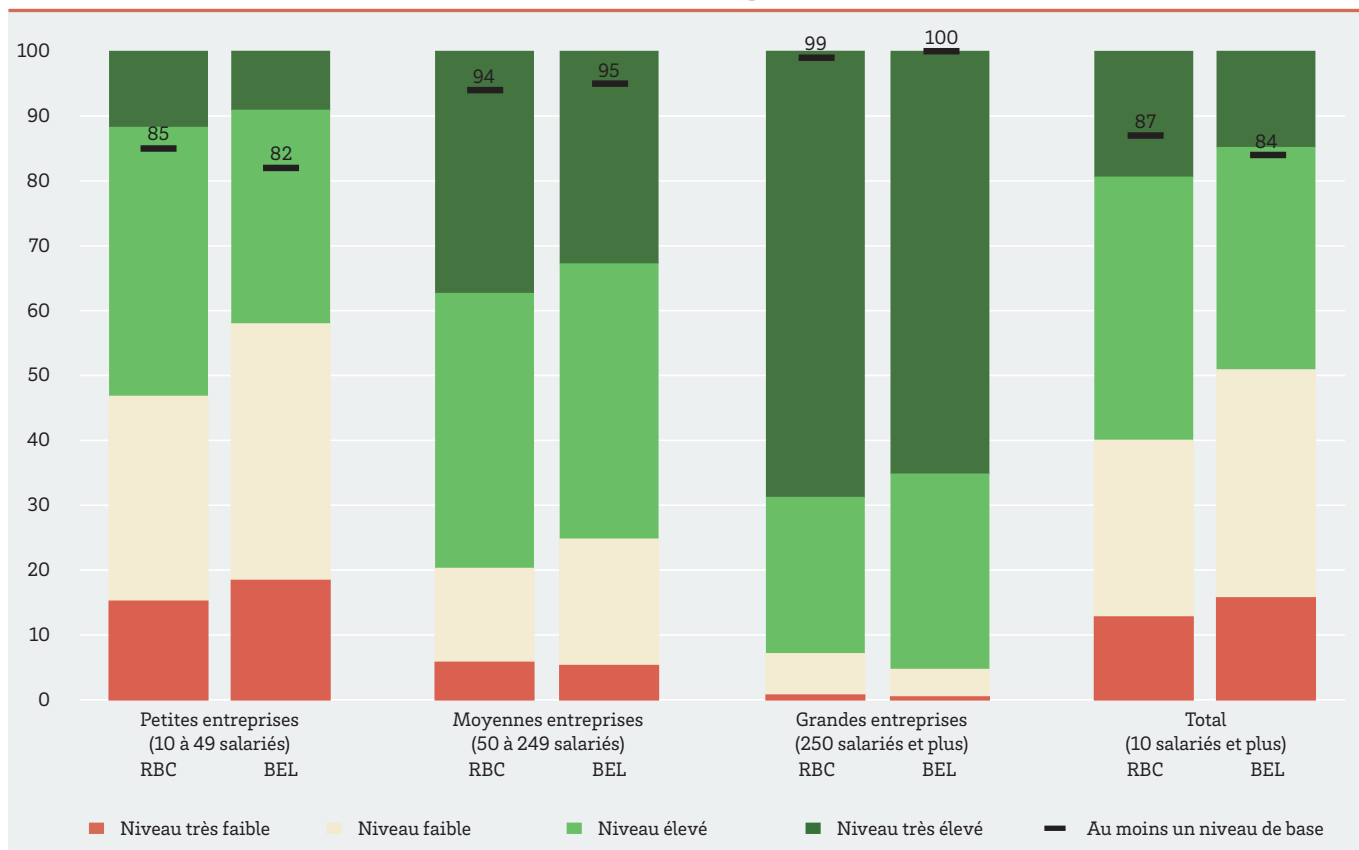
Près de 9 entreprises bruxelloises sur 10 utilisent au moins 4 technologies numériques

En 2024, 87 % des entreprises bruxelloises de 10 salariés et plus possèdent au moins un niveau de base d'intensité numérique (①). Cela signifie que **près de 9 entreprises bruxelloises sur 10 utilisent au moins 4 technologies numériques** parmi les 12 définies dans le cadre de l'enquête 2024 (→ encadré 3). En Belgique, les entreprises sont un tout petit peu moins nombreuses à avoir au moins un niveau de base d'intensité numérique (84 %, soit 3 points de pourcentage de moins par rapport aux entreprises bruxelloises). Les technologies les plus couramment utilisées par ces entreprises sont liées à l'accès à internet à des fins professionnelles, la vitesse de connexion rapide, l'accès à distance aux ressources internes ou l'adoption des mesures de sécurité des TIC.

Les entreprises bruxelloises utilisent en outre plus de technologies numériques que la moyenne des entreprises en Belgique. En 2024, 19 % des entreprises bruxelloises possèdent un niveau très élevé d'intensité numérique, contre 15 % des entreprises en Belgique. Les entreprises ayant le niveau d'intensité numérique le plus élevé utilisent entre 9 et 12 technologies. Elles sont plus susceptibles de vendre en ligne leurs produits, employer des spécialistes en TIC ou utiliser au moins une des technologies d'IA.

Les grandes entreprises sont plus nombreuses à utiliser des technologies numériques que les entreprises de petite taille. En 2024, 99 % des grandes entreprises bruxelloises possèdent au moins un niveau de base d'intensité numérique, contre respectivement 94 % et 85 % des moyennes et petites entreprises bruxelloises (①). La situation est similaire en Belgique. L'utilisation des technologies numériques reste malgré tout bien répandue chez les petites et moyennes entreprises bruxelloises car les taux d'utilisation sont très élevés.

① RÉPARTITION DE L'INTENSITÉ NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES (DE 10 SALARIÉS ET PLUS) SELON LE NIVEAU ET PAR CLASSE DE TAILLE, RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET BELGIQUE, 2024 (%)



Source : Statbel (Enquête TIC Entreprises)

Note : Au moins un niveau de base regroupe les niveaux faible, élevé et très élevé d'intensité numérique.

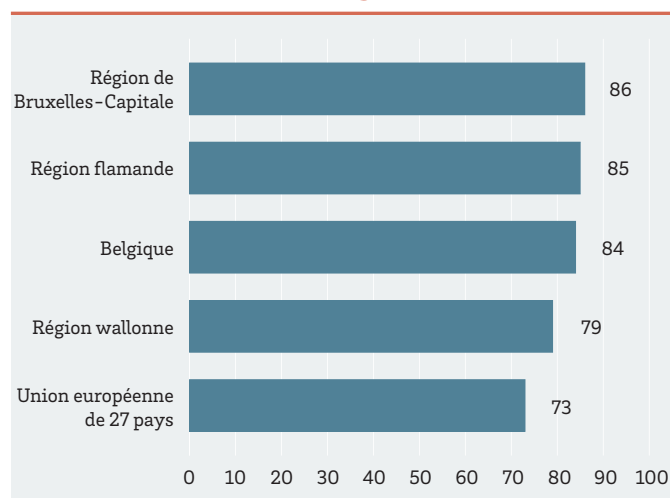
Les grandes entreprises se démarquent également par un niveau d'intensité numérique très élevé. 69 % des grandes entreprises bruxelloises utilisent entre 10 et 12 technologies numériques, contre respectivement 12 % et 37 % des petites et moyennes entreprises bruxelloises (①). **La taille d'une entreprise joue donc un rôle déterminant dans l'utilisation plus large et plus diversifiée des technologies numériques.** Les grandes entreprises ont plus de capacités et de ressources pour intégrer ces technologies à leurs activités que les PME. Elles disposent souvent des services informatiques intégrés et bénéficient davantage d'économies d'échelle. En matière d'emploi des spécialistes en TIC, par exemple, 7 grandes entreprises bruxelloises sur 8 emploient ces spécialistes, contre 1 PME bruxelloise sur 3, selon l'enquête 2024. En ce qui concerne les formations en TIC, 4 grandes entreprises bruxelloises sur 5 organisent des formations pour développer les compétences en TIC de leur personnel, contre 1 PME bruxelloise sur 3.

La Région de Bruxelles-Capitale est tout près de l'objectif de 90 % des PME ayant une intensité numérique de base

L'un des objectifs européens pour la *Décennie numérique 2030* prévoit que plus de 90 % des petites et moyennes entreprises⁴ atteignent au moins un niveau de base d'intensité numérique d'ici 2030. En 2024, 86 % des PME bruxelloises de 10 à 249 salariés possèdent au moins un niveau de base d'intensité numérique, soit 4 points de pourcentage en dessous de cet objectif (②).

La Région de Bruxelles-Capitale est proche de l'objectif européen selon lequel plus de 90 % des PME devraient avoir au moins un niveau de base d'intensité numérique en 2030. La situation est plus ou moins la même en Région flamande (85 %). La Région wallonne affiche des résultats inférieurs à ceux des deux autres régions (79 %). En Belgique, 84 % des PME ont au moins un niveau de base d'intensité numérique. La part belge est nettement supérieure à celle de la moyenne de l'Union européenne des 27 pays (73 %).

② PART DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (DE 10 À 249 SALARIÉS) POSSÉDANT AU MOINS UN NIVEAU DE BASE D'INTENSITÉ NUMÉRIQUE, 2024 (%)



Sources : Statbel (Enquête TIC Entreprises), Eurostat

La production et distribution d'électricité, de gaz, d'eau et l'information et communication sont les branches ayant le plus recours aux technologies numériques

L'utilisation des technologies numériques dépend en très grande partie des activités économiques des entreprises. La nature des activités détermine la nécessité d'utiliser des outils ou solutions numériques. En 2024, toutes les entreprises bruxelloises (de 10 salariés et plus) des branches d'activités suivantes possèdent au moins un niveau de base d'intensité numérique : la production et distribution d'électricité, de gaz, d'eau, l'information et communication, les activités immobilières et les activités spécialisées, scientifiques et techniques (**3**).

De plus, 95 % des entreprises bruxelloises de l'information et communication présentent un niveau élevé voire très élevé d'intensité numérique. Encore mieux, les entreprises bruxelloises de la production et distribution d'électricité, de gaz, d'eau sont 81 % à disposer d'un niveau très élevé d'intensité numérique. Les entreprises de ces deux branches d'activités sont celles qui ont aussi le plus recours aux technologies numériques dont l'IA. Elles emploient également de nombreux spécialistes en TIC pour leurs systèmes d'information ou applications informatiques.

En revanche, les entreprises bruxelloises de l'hébergement et de la restauration ainsi que des transports et de l'entreposage sont relativement moins nombreuses à avoir au moins un niveau de base d'intensité numérique, avec des taux atteignant 70 % (**3**). Dans ces branches d'activités, seule 1 entreprise sur 10 possède un niveau très élevé d'intensité numérique.

2 entreprises bruxelloises sur 3 utilisent le cloud, les analyses de données ou l'IA

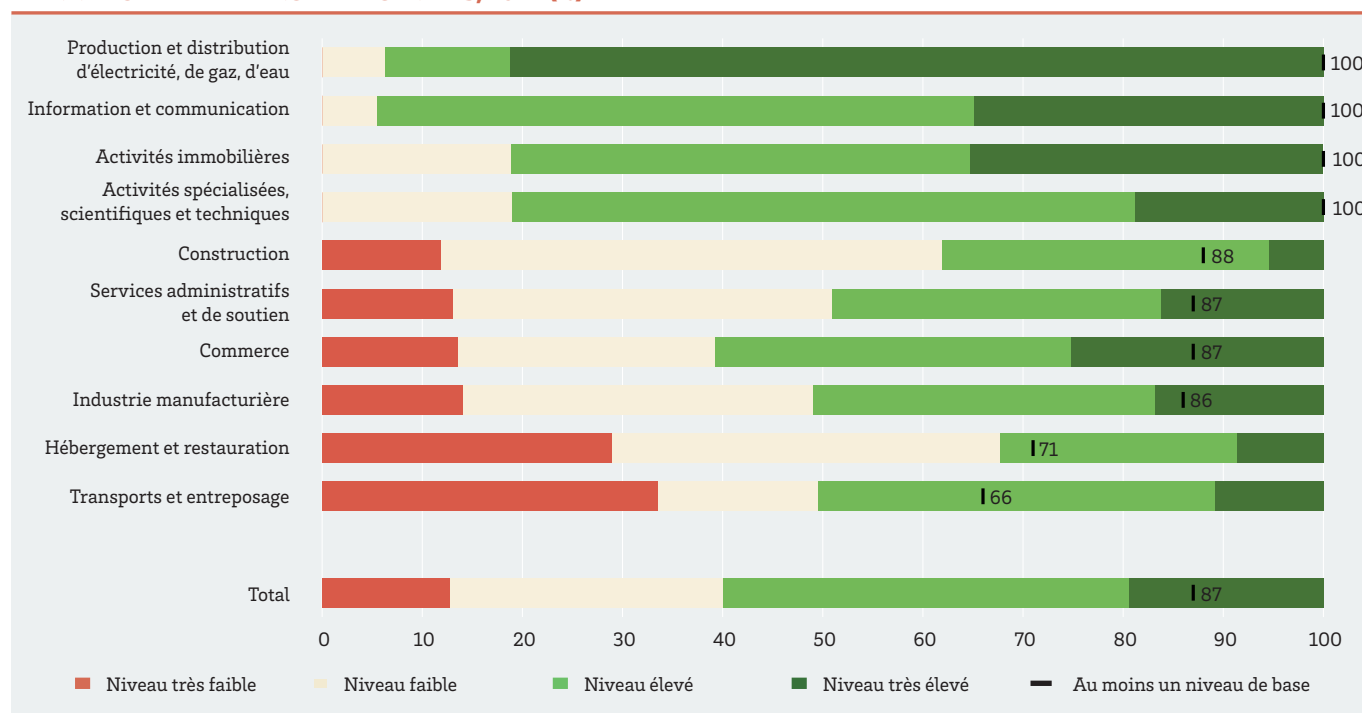
Pour réussir leur transformation numérique, il est essentiel que les entreprises adoptent rapidement les technologies numériques les plus avancées comme l'intelligence artificielle (IA), les services du cloud computing ou les analyses de données⁵ (→ [Glossaire](#)). Ces outils numériques innovants permettent de réaliser des gains de productivité afin de soutenir la croissance à long terme (OCDE, 2024) :

- Le recours aux services d'informatique en nuage (cloud computing) offre de nombreux services tels que les applications logicielles, l'hébergement des bases de données ou le stockage des fichiers.
- L'analyse de données (effectuée par des salariés ou des prestataires externes) à partir de diverses sources permet d'extraire des modèles, des tendances et des informations pertinentes qui contribuent à prendre de meilleures décisions.
- Quant à l'IA, elle permet entre autres de générer de nouveaux contenus (textes, images, contenus audio et vidéo), d'automatiser différents flux de travail ou d'effectuer la circulation physique des machines au moyen de décisions autonomes.

La Commission européenne a d'ailleurs fait de l'adoption de ces technologies un objectif prioritaire pour la numérisation des entreprises dans le cadre de son programme pour la *Décennie numérique 2030*. 75 % des entreprises doivent adopter ces technologies d'ici 2030.

En 2023⁶, **67 % des entreprises bruxelloises de 10 salariés et plus achètent des services de cloud computing, effectuent des analyses de données ou utilisent au moins une des technologies d'IA** (**4**). Même s'il reste encore une marge de progression importante par rapport à l'objectif européen, la situation est encourageante en Région de Bruxelles-Capitale.

3 RÉPARTITION DE L'INTENSITÉ NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES BRUXELLOISES (DE 10 SALARIÉS ET PLUS) SELON LE NIVEAU ET PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS, 2024 (%)

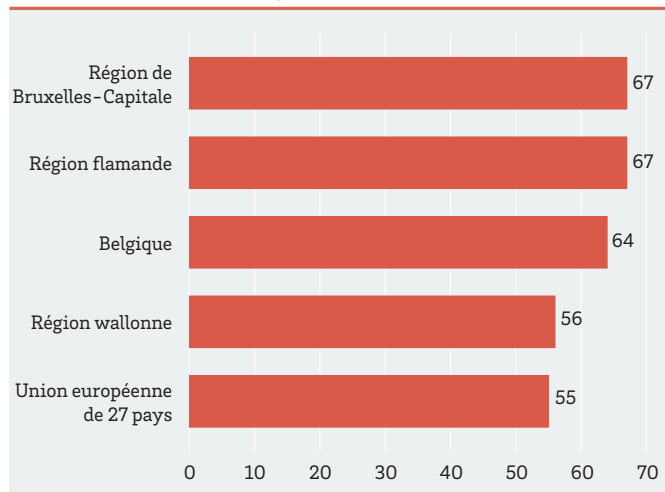


Source : Statbel (Enquête TIC Entreprises)

Note : Au moins un niveau de base regroupe les niveaux faible, élevé et très élevé d'intensité numérique.

En Région flamande, 67 % des entreprises utilisent également ces technologies. Par contre, les entreprises sont moins nombreuses à adopter des technologies numériques les plus avancées en Région wallonne (56 %). En Belgique, la part des entreprises utilisant ces technologies est de 64 %, contre 55 % en moyenne dans l'Union européenne des 27 pays.

④ PART DES ENTREPRISES (DE 10 SALARIÉS ET PLUS) ACHETANT DES SERVICES DE CLOUD COMPUTING, EFFECTUANT DES ANALYSES DE DONNÉES OU UTILISANT DES TECHNOLOGIES D'IA, 2023 (%)



Sources : Statbel (Enquête TIC Entreprises), Eurostat

Une entreprise bruxelloise sur 3 utilise au moins une des technologies d'IA

L'intelligence artificielle modifie en profondeur les processus de production et les modes de fonctionnement au sein des entreprises (OCDE, 2024). L'adoption des technologies d'IA présente en outre des défis importants, notamment liés à la sécurité, la responsabilité et la confiance qu'il convient de gérer, selon l'OCDE. L'enquête 2024 distingue les technologies d'IA suivantes :

- › l'exploration de textes,
- › la reconnaissance vocale,

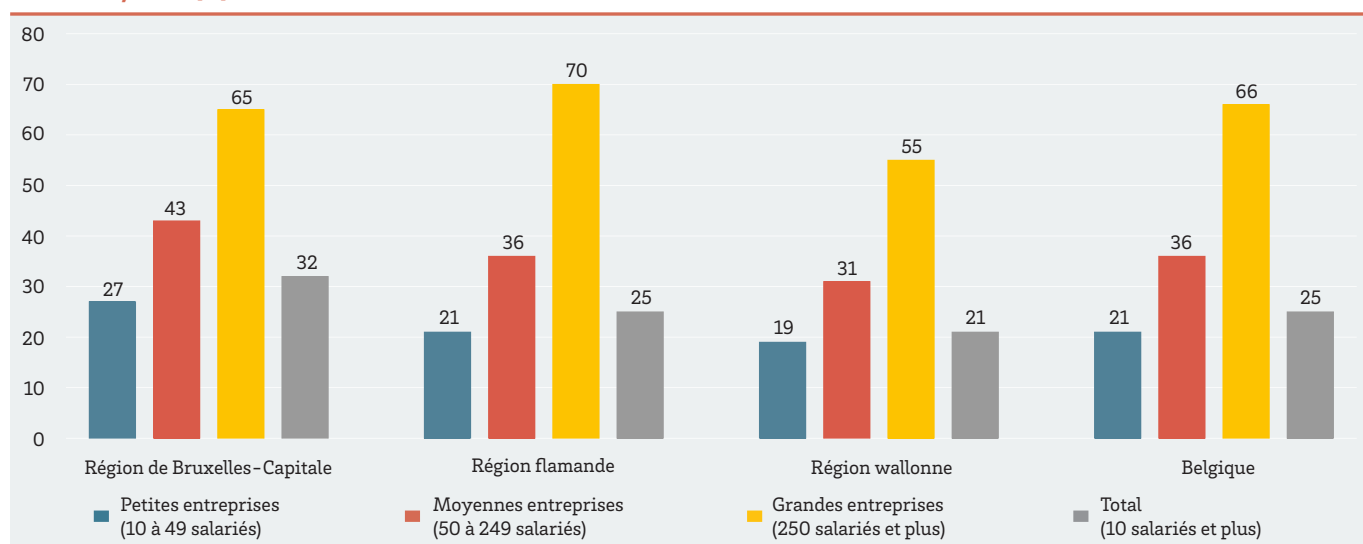
- › la génération en langage naturel ou synthèse de discours,
- › la reconnaissance et le traitement d'images,
- › l'apprentissage automatique pour analyser les données,
- › l'automatisation des processus robotiques,
- › la circulation physique de machines au moyen de décisions autonomes fondées sur l'observation de l'environnement.

En 2024, **32 % des entreprises bruxelloises de 10 salariés et plus utilisent au moins une de ces technologies d'IA** (⑤). Parmi les entreprises bruxelloises utilisant ces technologies, environ 1 sur 3 le font pour organiser leurs processus d'administration ou de gestion, gérer la sécurité de leurs systèmes TIC, tenir la comptabilité, le contrôle ou la gestion financière ainsi que pour dynamiser leurs activités d'innovation⁷. Les entreprises bruxelloises sont par ailleurs relativement plus nombreuses à adopter ces technologies que les entreprises flamandes (25 %) et les entreprises wallonnes (21 %). L'adoption des technologies d'IA en Belgique et dans le reste de l'Union européenne reste cependant encore éloignée de l'objectif européen de 75 %.

Les grandes entreprises sont plus susceptibles d'adopter des technologies d'IA que les petites et moyennes entreprises. En 2024, 65 % des grandes entreprises bruxelloises utilisent au moins une des technologies d'IA, contre 43 % des moyennes entreprises bruxelloises et 27 % des petites entreprises bruxelloises (⑤). La situation est globalement similaire dans les deux autres régions du pays. **La taille des entreprises reste un facteur déterminant pour adopter des technologies d'IA.** Selon l'OCDE (2024), cela peut être lié à la structure de coûts des entreprises et à des économies d'échelle. Le manque de financement et l'accès aux données pertinentes et infrastructures adéquates sont également des facteurs pouvant expliquer les différences entre les grandes et les petites entreprises pour adopter les technologies d'IA. En outre, le manque d'expertise nécessaire au sein de l'entreprise constitue un frein pour utiliser ces technologies, selon l'enquête 2024.

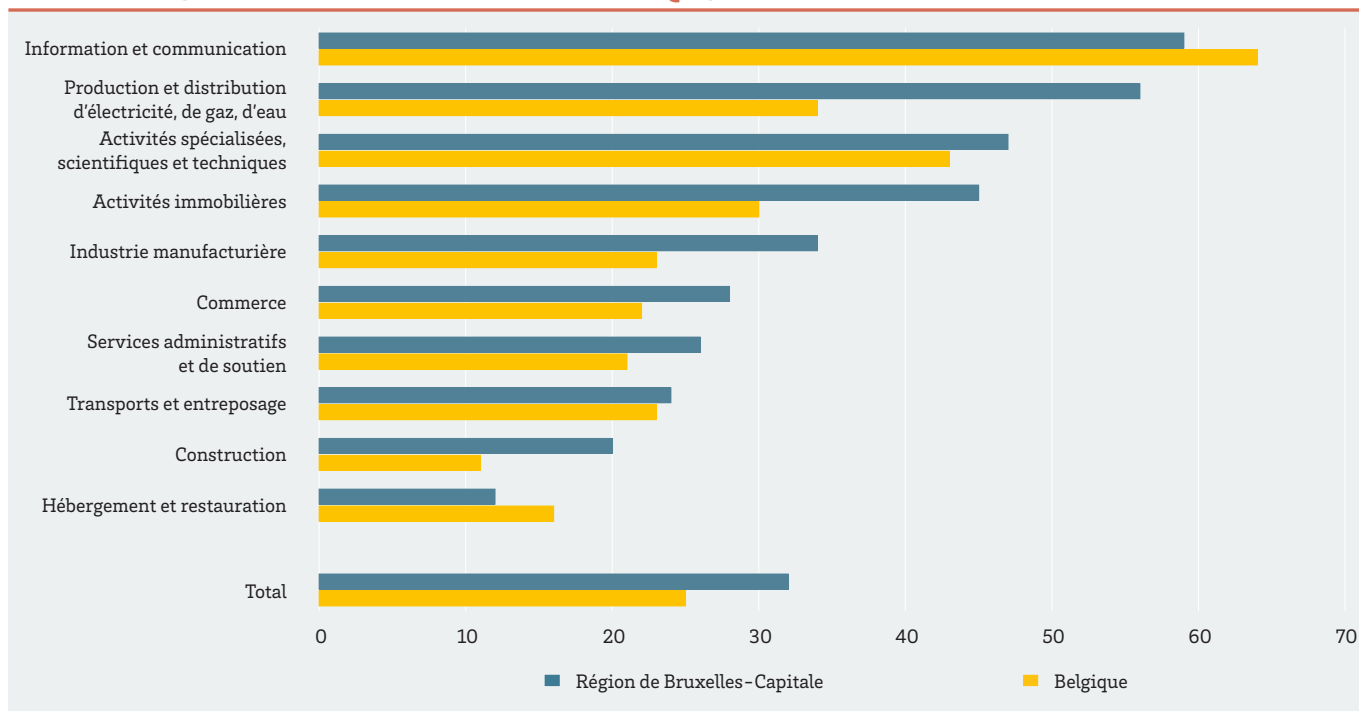
Les branches d'activités de l'information et communication et de la production et distribution d'électricité, de gaz, d'eau sont également celles qui recourent le plus aux technologies d'IA. Les taux d'adoption de ces technologies dans ces branches sont respectivement de 59 % et 56 % en 2024 (⑥). Le constat est presque le même en Belgique où 64 % des entreprises de

⑤ PART DES ENTREPRISES (DE 10 SALARIÉS ET PLUS) UTILISANT AU MOINS UNE DES TECHNOLOGIES D'IA, PAR CLASSE DE TAILLE, 2024 (%)



Source : Statbel (Enquête TIC Entreprises)

⑥ **PART DES ENTREPRISES (DE 10 SALARIÉS ET PLUS) UTILISANT AU MOINS UNE DES TECHNOLOGIES D'IA, PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS, RÉGION DE BRUXELLES-CAPITAL ET BELGIQUE, 2024 (%)**



Source : Statbel (Enquête TIC Entreprises)

l'information et communication utilisent au moins une des technologies d'IA. Les autres branches d'activités bruxelloises utilisant ces technologies sont : les activités spécialisées, scientifiques et techniques (47 %) et les activités immobilières (45 %). En Région de Bruxelles-Capitale et dans le reste de la Belgique, la construction et l'hébergement et la restauration utilisent en revanche moins fréquemment les technologies d'IA. L'enquête 2024 révèle aussi qu'environ 8 entreprises bruxelloises sur 10 de ces branches n'ont jamais envisagé d'utiliser ces technologies.

Conclusion

Dans un contexte où le rythme de la transformation numérique s'accélère dans l'économie et la société, l'adoption des technologies numériques est fondamentale pour le développement et la pérennité des entreprises.

Ce Focus a montré que près de 9 entreprises bruxelloises de 10 salariés et plus sur 10 utilisent déjà au moins 4 technologies numériques. Les grandes entreprises se distinguent par une adoption plus large et plus diversifiée des outils numériques. Les petites et moyennes entreprises bruxelloises ne sont toutefois pas en reste. 86 % d'entre elles atteignent au moins un niveau de base d'intensité numérique, ce qui permet à la Région de Bruxelles-Capitale d'être tout près de l'objectif européen de plus de 90 % des PME à avoir ce niveau en 2030.

L'intensité numérique varie aussi fortement en fonction des activités économiques des entreprises. La production et distribution d'électricité, de gaz, d'eau et l'information et communication ont une intensité numérique nettement plus élevée que l'hébergement et la restauration et les transports et entreposage. L'intégration des technologies numériques de pointe, dont l'IA, est bien plus avancée dans les activités des premières branches.

Les entreprises bruxelloises (67 %) sont en outre relativement plus nombreuses à recourir au cloud, à l'analyse de données ou à l'IA que les entreprises en Belgique (64 %) et dans l'Union européenne des 27 pays (55 %). La situation est donc encourageante en Région de Bruxelles-Capitale. Toutefois la marge de progression reste importante pour atteindre l'objectif qui vise à ce que 75 % des entreprises adoptent des technologies numériques avancées d'ici 2030. L'adoption de l'intelligence artificielle en particulier, reste encore limitée : seule une entreprise bruxelloise sur trois y a actuellement recours.

Toutefois, étant donné la vitesse à laquelle les technologies numériques évoluent, il est important pour les entreprises bruxelloises de ne pas se laisser distancer. Des efforts restent nécessaires pour généraliser l'adoption des technologies numériques de pointe dans l'ensemble des entreprises bruxelloises. Dans ce contexte, la Région de Bruxelles-Capitale a un rôle-clé à jouer pour aider les entreprises bruxelloises à passer à la vitesse supérieure dans la transition numérique de l'économie bruxelloise. Une attention particulière doit être portée aux PME et aux entreprises des branches à faible intensité numérique, et permettre ainsi à la Région d'atteindre les objectifs européens pour la *Décennie numérique 2030*.

Glossaire

Analyse de données

Fait référence à l'utilisation des technologies, techniques ou outils logiciels pour analyser les données afin d'en extraire des modèles, des tendances et des connaissances pour en tirer des conclusions, faire des prédictions et prendre de meilleures décisions dans le but d'améliorer les performances (par exemple, augmenter la production, réduire les coûts). Les données peuvent être extraites des sources de données propres à l'entreprise ou de sources externes (par exemple, des fournisseurs, des clients, des autorités publiques).

Cloud computing

Désigne des services informatiques utilisés sur internet pour accéder au stockage, aux logiciels, aux bases de données, aux outils d'analyse, etc. Ces services doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- › ils sont délivrés par des serveurs informatiques des prestataires ;
- › ils sont facilement modulables à la hausse ou à la baisse (par exemple, nombre d'utilisateurs ou changement de la capacité de stockage) ;
- › ils peuvent, une fois installés, être utilisés par l'utilisateur « à la demande » sans interaction humaine avec le fournisseur ;
- › ils sont payants, soit par utilisateur, soit selon la capacité utilisée ou sont prépayés.

E-commerce

Où les ventes en ligne couvrent les commandes et réservations effectuées par les clients par l'intermédiaire du site web ou des applications de l'entreprise ainsi que par des sites web ou des applications de marché en ligne (dont plusieurs entreprises se servent pour vendre leurs produits ou services). Les commandes par e-mail ne sont pas considérées comme des ventes en ligne.

Intelligence artificielle (IA)

Désigne les systèmes qui utilisent des technologies telles que :

- › l'exploration de texte,
- › la vision par ordinateur,
- › la reconnaissance vocale,
- › la génération en langage naturel,
- › l'apprentissage automatique,
- › l'apprentissage profond pour rassembler et/ou utiliser des données afin de prédire, recommander ou décider, avec divers degrés d'autonomie, les meilleures actions pour atteindre des objectifs spécifiques.

Les systèmes d'IA peuvent être des solutions purement logicielles ou intégrées à des appareils.

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Sont tous les moyens techniques utilisés pour traiter l'information et faciliter la communication, c'est-à-dire tous les équipements informatiques et de réseau ainsi que leurs logiciels.

Bibliographie

- EUROPEAN COMMISSION, 2024. *DESI 2024 methodological note*. Commission Staff Working Document. Brussels..
- EUROPEAN COMMISSION, 2024. *Report on the State of the Digital Decade 2024 : Annex – Short Country Report 2024 – Belgium*.
- EUROSTAT, 2023. *Towards Digital Decade targets for Europe*. Eurostat, Statistics Explained, September 2023.
- FPS ECONOMY, S.M.E.s, SELF-EMPLOYED AND ENERGY, 2023. *Digital Decade 2030 Roadmap Belgium, 2023*.
- IIS-WERKGROEP DESI, 2025. *Digitale economie en maatschappij voor de Belgische gewesten - Resultaten DESI2023 en DESI2024*.
- OCDE, 2024. *Perspectives de l'économie numérique de l'OCDE (Volume 1) : Cap sur la frontière technologique*. Éditions OCDE, Paris.
- OCDE, 2024. *Perspectives de l'économie numérique de l'OCDE (Volume 2) : Renforcer la connectivité, l'innovation et la confiance*. Éditions OCDE, Paris.
- OCDE, 2021. *Perspectives de l'économie numérique de l'OCDE (Version abrégée)*. Éditions OCDE, Paris.
- STATBEL, 2023. *Enquête sur l'utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises 2023*. Statbel.
- STATBEL, 2024. *Enquête sur l'utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises 2024*. Statbel.

Notes

1. Pour plus d'informations sur le programme d'action pour la *Décennie numérique 2030*, consulter les [pages web de la Commission européenne](#).
2. Voir [Digital Decade 2030 Roadmap Belgium \(2023\)](#).
3. Voir le chapitre suivant.
4. Selon la définition européenne, les PME sont des entreprises qui occupent moins de 250 salariés. Dans le cadre du programme pour la *Décennie numérique 2030*, seules les PME de 10 à 249 salariés sont analysées.
5. En 2023, Eurostat, en collaboration avec les instituts nationaux de statistique de l'Union européenne, a remplacé l'indicateur sur les Big Data par celui d'analyse de données. L'analyse de données comprend un ensemble plus large de technologies que les Big Data.
6. L'enquête 2023 reprend des questions sur le cloud computing et l'analyse des données, tandis que l'enquête 2024 ne contient pas de questions sur ces technologies.
7. Enquête 2024 sur l'utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises.

COORDINATION SCIENTIFIQUE

Astrid Romain

COMITÉ DE LECTURE

Amynah Gangji, Virginie Maghe, Ariane Wautelet (Innoviris)

ÉDITRICE RESPONSABLE

Astrid Romain - IBSA

©2025 Région de Bruxelles-Capitale. Tous droits réservés.